



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX
EXTERNALISÉS

Solliès-Pont, le 13 JUIL. 2021

ARRETE

Temporaire de travaux et de circulation Chemin des Renaudes, chemin des Sigues, Chemin des Laugiers, avenue St Roch

N° Départ : 1180/2021/320/PST/AAC/XDG/SP

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu la demande :

- du **07/07/2021**
- de l'entreprise **VAR THD** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux et de circulation,
- nature des travaux : **Implantation, pose et remplacement de poteaux,**
- lieu : **chemin des Renaudes, chemin des Sigues, chemin des Laugiers, avenue Saint Roch à Solliès-Pont,**
- date des travaux : **du 19/07/2021 au 19/10/2021.**

Vu les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **chemin des Renaudes, chemin des Sigues, chemin des Laugiers, avenue Saint Roch à Solliès-Pont,** afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

Arrête

Article 1 : Une autorisation exceptionnelle de travaux, de restriction de circulation et une interdiction de stationner est accordée à l'entreprise **VAR THD** pour des travaux cités dans la demande, **chemin des Renaudes, chemin des Sigues, chemin des Laugiers, avenue Saint Roch à Solliès-Pont.**

- durée : **du 19/07/2021 au 19/10/2021.**

Article 2 :

- le pétitionnaire mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux
- la circulation alternée sera mise en place par l'entreprise,
- la circulation piétonne sera maintenue,
- le stationnement sera interdit,
- les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée,

Article 3 : **Dispositions relatives aux tiers :**

- l'entreprise **VAR THD** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

Article 4 : **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**

- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'entreprise **VAR THD**,
- les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.

Article 5 : **Modifications de l'occupation :**

Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : VAR THD Représenté par :
 Adresse Numéro : 66 Extension : Nom de la voie : AVENUE DE L'AMIRAL DEVELUY
 Code postal 8 3 0 0 0 Localité : TOULON Pays : FRANCE
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST Prénom :
 Adresse Numéro : 25 Extension : Nom de la voie : ALLEE DE SIGNE
AVENUE DE COPENHAGUE
 Code postal 8 3 8 7 0 Localité : SIGNES Pays : FRANCE
 Téléphone 0 6 1 0 0 8 1 0 0 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : arnaud.soliveres@eiffage.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 264 Extension : Nom de la voie : Chemin des Renaudes, Chemin de Sigues,
Chemin des Laugiers, Avenue St Roch
 Code postal 8 3 2 1 0 Localité : SOLLIES PONT
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

| | Pose de clôtures | Pose de portail (portillon) | Plantations |
|----------------------------|---|---|---|
| À l'alignement | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> |
| En retrait de l'alignement | <u> </u> mètres | <u> </u> mètres | <u> </u> mètres |

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres IMPLANTATION, POSE et REMPLACEMENT DE POTEAUX

Date prévue de début d'application 1 9 0 7 2 0 2 1 Durée d'application (en jours calendaires) : 0 9 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

